

Monsieur, HANOCQ Grégory
Avenue Saint Hubert 110
7090 HENNUYERES

Appartement : 3e ET

Marcinelle, le 07 Août 2023

Concerne : Résidence « Jacques » - Situation financière de la résidence

Monsieur,

Syndic pour la résidence « Jacques », nous nous permettons de prendre contact une nouvelle fois avec vous.

La stabilité financière de la résidence est mise à nouveau mise en péril, par conséquent, la résidence est dans l'impossibilité de faire face aux nombreuses factures de ces fournisseurs. Le compte en banque de la résidence affiche un solde insuffisant pour effectuer tout paiement.

En ce 07 Août 2023, vos provisions pour les mois de Juin et Juillet ne sont toujours pas régularisées. L'instabilité financière de la résidence devient urgente. L'exercice comptable de la copropriété se terminant le 31 Août 2023, nous devons clôturer les comptes ce mois-ci.

Nous vous demandons de bien vouloir régulariser votre solde sur le compte bancaire BE61 1262 0974 7517 pour le 31 Août 2023 au plus tard.

Ci-joint à ce courrier, votre situation de comptes actualisée au 18 Juillet 2023.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la sprl Sober syndic
Mr LORETTE D.

ACP JACQUES RPM

Bd Jacques Bertrand 91
6000 CHARLEROI

Tél. : 071/36.35.70
Fax : 071/43.60.78
T.V.A. :

HANOCQ Grégory
Avenue Saint Hubert 110
7090 HENNUYERES

Le 3/08/2023

Objet : Situation de comptes

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous votre décompte arrêté au 18 Juillet 2023

Date	Echéance	Référence	Jrnl	Libellé	Commentaire	Débit	Crédit
1/09/2022	1/09/2022	1	OD1		Votre solde au 31/08/2022	271,04	
1/09/2022	1/09/2022	2	OD1		Charges mensuelles Septembre	60,96	
22/09/2022	22/09/2022	1	FIN1		Votre paiement		75,00
1/10/2022	1/10/2022	3	OD1		Charges mensuelles Octobre 2022	60,96	
24/10/2022	24/10/2022	3	FIN1		Votre paiement		75,00
1/11/2022	1/11/2022	4	OD1		Charges mensuelles Novembre	60,96	
22/11/2022	22/11/2022	5	FIN1		Votre paiement		75,00
1/12/2022	1/12/2022	5	OD1		Charges mensuelles Décembre 2022	60,96	
23/12/2022	22/12/2022	10	FIN1		Votre paiement		75,00
1/01/2023	1/01/2023	6	OD1		Charges mensuelles Janvier 2023	60,96	
17/01/2023	17/01/2023	13	FIN1		Votre paiement		148,03
24/01/2023	24/01/2023	14	FIN1		Votre paiement		75,00
1/02/2023	1/02/2023	7	OD1		Charges mensuelles Février 2023	60,96	
1/03/2023	1/03/2023	8	OD1		Charges mensuelles Mars 2023	60,96	
22/03/2023	22/03/2023	19	FIN1		Votre paiement		75,00
1/04/2023	1/04/2023	9	OD1		Provisions charges Avril 2023	60,96	
1/05/2023	1/05/2023	10	OD1		Provisions charges Mai 2023	60,96	
1/05/2023	1/05/2023	14	OD1		Appel de Fonds extra Mai 2023	156,75	
10/05/2023	10/05/2023	24	FIN1		Votre paiement		209,00
1/06/2023	1/06/2023	11	OD1		Provisions charges Juin 2023	60,96	
1/07/2023	1/07/2023	12	OD1		Provisions charges Juillet 2023	60,96	
1/08/2023	1/08/2023	13	OD1		Provisions charges Août 2023	60,96	

Solde à payer : 352,28 EUR

Nous vous demandons de bien vouloir payer régulariser votre solde sur le compte de la résidence suivant : BE61 1262 0974 7517.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Mme DUMONT
Service comptabilité
SOBER SYNDIC

